

**TABLEAU "A " DEPENSES DU TITRE I
POUR L'ANNEE 2019**

(En Dinars)

Numéros des Parties	Numéros des Articles	DESIGNATION DES CHAPITRES, DES PARTIES ET DES ARTICLES	Montant des Crédits
		CHAPITRE PREMIER: ASSEMBLÉE DES REPRESENTANTS DU PEUPLE	
01		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>27 211 000</u>
	01.100	Rémunération des pouvoirs publics	14 832 000
	01.101	Rémunération du personnel permanent	12 139 000
	01.102	Rémunération du personnel non permanent	240 000
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>3 582 000</u>
	02.200	Dépenses spéciales de Souveraineté	980 000
	02.201	Dépenses de fonctionnement des services publics	2 602 000
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>1 130 000</u>
	03.302	Interventions dans le domaine social	260 000
	03.305	Interventions dans les domaines de la culture, de la jeunesse et de l'enfance	22 000
	03.307	Contribution aux organismes internationaux	848 000
		TOTAL DU CHAPITRE 1 =	31 923 000
		CHAPITRE 2 : PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE	
01		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>96 409 000</u>
	01.100	Rémunération des pouvoirs publics	2 750 000
	01.101	Rémunération du personnel permanent	92 901 000
	01.102	Rémunération du personnel non permanent	365 000
	01.124	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations	53 000
	01.125	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations	340 000
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>18 927 000</u>
	02.200	Dépenses spéciales de Souveraineté	7 110 000
	02.201	Dépenses de fonctionnement des services publics	11 211 000
	02.224	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics	449 000
	02.225	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics	157 000
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>2 353 000</u>
	03.300	Transferts	167 500
	03.301	Interventions à caractère général	1 205 000
	03.302	Interventions dans le domaine social	926 500
	03.324	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention	51 000
	03.325	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention	3 000
		TOTAL DU CHAPITRE 2 =	117 689 000

Numéros des Parties	Numéros des Articles	DESIGNATION DES CHAPITRES, DES PARTIES ET DES ARTICLES	Montant des Crédits
CHAPITRE 3 : PRESIDENCE DU GOUVERNEMENT			
01		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>131 215 000</u>
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	69 613 000
	01.137	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	408 000
	01.138	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	61 194 000
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>16 497 000</u>
	02.236	Dépenses des moyens des services par programme	8 525 000
	02.237	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	7 344 000
	02.238	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	628 000
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>32 499 000</u>
	03.336	Dépenses des interventions par programme	29 051 000
	03.337	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	3 073 000
	03.338	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	375 000
TOTAL DU CHAPITRE 3 =			180 211 000
CHAPITRE 4 : MINISTERE DE L'INTERIEUR			
01		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>2 637 512 000</u>
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	2 439 343 000
	01.137	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	764 000
	01.138	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	181 405 000
	01.139	Rémunération du Personnel exerçant à l'étranger par programme	16 000 000
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>211 000 000</u>
	02.236	Dépenses des moyens des services par programme	189 311 000
	02.237	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	12 800 000
	02.238	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	7 489 000
	02.239	Frais de fonctionnement des services à l'étranger par programme	1 400 000
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>30 240 000</u>
	03.336	Dépenses des interventions par programme	28 413 000
	03.337	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	1 759 000
	03.338	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	68 000
TOTAL DU CHAPITRE 4 =			2 878 752 000

(En Dinars)

Numéros des Parties	Numéros des Articles	DESIGNATION DES CHAPITRES, DES PARTIES ET DES ARTICLES	Montant des Crédits
		CHAPITRE 5 : MINISTERE DES AFFAIRES LOCALES ET DE L'ENVIRONNEMENT	
01		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>47 681 000</u>
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	23 924 000
	01.137	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	2 242 000
	01.138	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	21 515 000
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>8 778 000</u>
	02.236	Dépenses des moyens des services par programme	6 100 000
	02.237	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	750 000
	02.238	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	1 928 000
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>503 849 000</u>
	03.336	Dépenses des interventions par programme	503 157 000
	03.337	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	155 000
	03.338	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	537 000
		TOTAL DU CHAPITRE 5 =	560 308 000
		CHAPITRE 6 : MINISTERE DE LA JUSTICE	
01		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>514 250 000</u>
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	512 993 000
	01.137	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	1 257 000
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>60 255 000</u>
	02.236	Dépenses des moyens des services par programme	21 410 000
	02.237	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	38 845 000
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>11 155 000</u>
	03.336	Dépenses des interventions par programme	10 348 000
	03.337	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	807 000
		TOTAL DU CHAPITRE 6 =	585 660 000

Numéros des Parties	Numéros des Articles	DESIGNATION DES CHAPITRES, DES PARTIES ET DES ARTICLES	Montant des Crédits
		CHAPITRE 7 : MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES	
01		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>151 163 000</u>
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	14 148 000
	01.137	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	15 000
	01.139	Rémunération du Personnel exerçant à l'étranger par programme	137 000 000
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>58 576 000</u>
	02.236	Dépenses des moyens des services par programme	6 476 000
	02.237	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	100 000
	02.239	Frais de fonctionnement des services à l'étranger par programme	52 000 000
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>35 045 000</u>
	03.336	Dépenses des interventions par programme	34 645 000
	03.339	Interventions des services à l'étranger par programme	400 000
		TOTAL DU CHAPITRE 7 =	244 784 000
		CHAPITRE 8 : MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE	
01		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>2 020 778 000</u>
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	2 014 039 000
	01.137	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	1 800 000
	01.138	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	4 939 000
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>268 968 000</u>
	02.236	Dépenses des moyens des services par programme	241 623 000
	02.237	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	7 700 000
	02.238	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	19 645 000
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>30 945 000</u>
	03.336	Dépenses des interventions par programme	30 787 000
	03.337	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	70 000
	03.338	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	88 000
		TOTAL DU CHAPITRE 8 =	2 320 691 000

(En Dinars)

Numéros des Parties	Numéros des Articles	DESIGNATION DES CHAPITRES, DES PARTIES ET DES ARTICLES	Montant des Crédits
CHAPITRE 9: MINISTERE DES AFFAIRES RELIGIEUSES			
01		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>93 004 000</u>
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	92 984 000
	01.137	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	20 000
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>16 940 000</u>
	02.236	Dépenses des moyens des services par programme	16 695 000
	02.237	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	245 000
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>9 903 000</u>
	03.336	Dépenses des interventions par programme	9 883 000
	03.337	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	20 000
TOTAL DU CHAPITRE 9 =			119 847 000
CHAPITRE 10: MINISTERE DES FINANCES			
01		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>656 121 000</u>
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	655 981 000
	01.137	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	140 000
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>41 617 000</u>
	02.236	Dépenses des moyens des services par programme	40 175 000
	02.237	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	1 442 000
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>6 591 000</u>
	03.336	Dépenses des interventions par programme	6 591 000
TOTAL DU CHAPITRE 10 =			704 329 000
CHAPITRE 11: MINISTERE DU DOMAINE DE L'ETAT ET DES AFFAIRES FONCIERES			
01		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>46 196 000</u>
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	46 196 000
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>3 757 000</u>
	02.236	Dépenses des moyens des services par programme	3 757 000
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>833 000</u>
	03.336	Dépenses des interventions par programme	833 000
TOTAL DU CHAPITRE 11 =			50 786 000
CHAPITRE 12 : MINISTERE DU DEVELOPPEMENT, DE L'INVESTISSEMENT ET DE LA COOPERATION INTERNATIONALE			
01		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>60 237 000</u>
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	9 504 000
	01.138	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	50 733 000
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>9 494 000</u>
	02.236	Dépenses des moyens des services par programme	2 455 000
	02.238	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	7 039 000
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>1 563 000</u>
	03.336	Dépenses des interventions par programme	414 000
	03.338	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	1 149 000
TOTAL DU CHAPITRE 12 =			71 294 000

Numéros des Parties	Numéros des Articles	DESIGNATION DES CHAPITRES, DES PARTIES ET DES ARTICLES	Montant des Crédits
		CHAPITRE 13: MINISTERE DE L'AGRICULTURE, DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE LA PECHE	
01		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>571 123 000</u>
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	517 694 000
	01.137	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	4 282 000
	01.138	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	49 147 000
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>31 944 000</u>
	02.236	Dépenses des moyens des services par programme	6 055 000
	02.237	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	22 302 000
	02.238	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	3 587 000
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>16 863 000</u>
	03.336	Dépenses des interventions par programme	16 115 000
	03.337	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	583 000
	03.338	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	165 000
		TOTAL DU CHAPITRE 13 =	619 930 000
		CHAPITRE 14: MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES	
		1- Industrie	
01		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>16 944 000</u>
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	6 977 000
	01.138	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	9 967 000
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>2 200 000</u>
	02.236	Dépenses des moyens des services par programme	1 632 000
	02.238	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	568 000
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>727 000</u>
	03.336	Dépenses des interventions par programme	727 000
		SOUS TOTAL 1 =	19 871 000
		2- Energie, mines et énergies renouvelables	
01		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>14 157 000</u>
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	3 302 000
	01.138	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	10 855 000
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>3 120 000</u>
	02.236	Dépenses des moyens des services par programme	1 576 000
	02.238	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	1 544 000
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>2 100 284 000</u>
	03.336	Dépenses des interventions par programme	2 100 123 000
	03.338	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	161 000
		SOUS TOTAL 2 =	2 117 561 000
		TOTAL DU CHAPITRE 14 =	2 137 432 000

(En Dinars)

Numéros des Parties	Numéros des Articles	DESIGNATION DES CHAPITRES, DES PARTIES ET DES ARTICLES	Montant des Crédits
CHAPITRE 15: MINISTERE DU COMMERCE			
01		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>37 870 000</u>
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	29 221 000
	01.137	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	1 649 000
	01.138	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	7 000 000
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>6 925 000</u>
	02.236	Dépenses des moyens des services par programme	5 171 000
	02.237	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	520 000
	02.238	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	1 234 000
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>1 881 242 000</u>
	03.336	Dépenses des interventions par programme	1 881 222 000
	03.337	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	20 000
TOTAL DU CHAPITRE 15 =			1 926 037 000
CHAPITRE 16: MINISTERE DES TECHNOLOGIES DE LA COMMUNICATION ET DE L'ECONOMIE NUMERIQUE			
01		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>14 987 000</u>
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	14 197 000
	01.137	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	790 000
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>3 110 000</u>
	02.236	Dépenses des moyens des services par programme	1 559 700
	02.237	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	1 550 300
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>3 018 000</u>
	03.336	Dépenses des interventions par programme	1 748 000
	03.337	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	1 270 000
TOTAL DU CHAPITRE 16 =			21 115 000
CHAPITRE 17: MINISTERE DU TOURISME ET DE L'ARTISANAT			
01		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>55 694 000</u>
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	2 146 000
	01.137	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	1 925 000
	01.138	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	51 623 000
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>10 356 000</u>
	02.236	Dépenses des moyens des services par programme	600 000
	02.237	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	700 000
	02.238	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	9 056 000
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>368 000</u>
	03.336	Dépenses des interventions par programme	210 000
	03.338	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	158 000
TOTAL DU CHAPITRE 17 =			66 418 000

Numéros des Parties	Numéros des Articles	DESIGNATION DES CHAPITRES, DES PARTIES ET DES ARTICLES	Montant des Crédits
		CHAPITRE 18 : MINISTERE DE L'EQUIPEMENT,DE L'HABITAT ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	
01		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>97 846 000</u>
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	94 917 000
	01.137	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	2 662 000
	01.139	Rémunération du Personnel exerçant à l'étranger par programme	267 000
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>53 681 000</u>
	02.236	Dépenses des moyens des services par programme	53 347 000
	02.237	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	310 000
	02.239	Frais de fonctionnement des services à l'étranger par programme	24 000
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>2 521 000</u>
	03.336	Dépenses des interventions par programme	2 471 000
	03.337	Subventions aux établissements Publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	50 000
		TOTAL DU CHAPITRE 18 =	154 048 000
		CHAPITRE 19: MINISTERE DU TRANSPORT	
01		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>17 843 000</u>
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	13 300 000
	01.138	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	4 543 000
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>3 039 000</u>
	02.236	Dépenses des moyens des services par programme	2 376 000
	02.238	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	663 000
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>450 823 000</u>
	03.336	Dépenses des interventions par programme	450 823 000
		TOTAL DU CHAPITRE 19 =	471 705 000
		CHAPITRE 20: MINISTERE DES AFFAIRES CULTURELLES	
01		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>161 701 000</u>
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	146 234 000
	01.137	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	2 617 000
	01.138	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	12 850 000
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>16 453 000</u>
	02.236	Dépenses des moyens des services par programme	2 315 000
	02.237	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	5 722 000
	02.238	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	8 416 000
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>54 992 000</u>
	03.336	Dépenses des interventions par programme	23 303 000
	03.337	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	13 467 000
	03.338	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	18 222 000
		TOTAL DU CHAPITRE 20 =	233 146 000

(En Dinars)

Numéros des Parties	Numéros des Articles	DESIGNATION DES CHAPITRES, DES PARTIES ET DES ARTICLES	Montant des Crédits	
01		CHAPITRE 21: MINISTERE DES AFFAIRES DE LA JEUNESSE ET DU SPORT		
		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>503 503 000</u>	
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	494 260 000	
	01.137	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	1 343 000	
	01.138	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	7 900 000	
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>15 271 000</u>	
	02.236	Dépenses des moyens des services par programme	4 227 000	
	02.237	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	9 794 000	
03		Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	1 250 000	
		<u>Interventions Publiques</u>	<u>41 390 000</u>	
	03.336	Dépenses des interventions par programme	35 911 000	
	03.337	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	5 329 000	
	03.338	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	150 000	
		TOTAL CHAPITRE 21 =	560 164 000	
01		CHAPITRE 22: MINISTERE DE LA FEMME, DE LA FAMILLE , DE L'ENFANCE ET DES SENIORS		
		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>109 495 000</u>	
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	108 116 000	
	01.137	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	97 000	
	01.138	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	1 282 000	
	02		<u>Moyens des Services</u>	<u>7 854 000</u>
		02.236	Dépenses des moyens des services par programme	1 349 000
		02.237	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	6 260 000
		02.238	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	245 000
	03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>21 303 000</u>
03.336		Dépenses des interventions par programme	17 443 000	
	03.337	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	3 860 000	
		TOTAL DU CHAPITRE 22 =	138 652 000	

(En Dinars)

Numéros des Parties	Numéros des Articles	DESIGNATION DES CHAPITRES, DES PARTIES ET DES ARTICLES	Montant des Crédits
CHAPITRE 23: MINISTERE DE LA SANTE			
01		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>1 647 753 000</u>
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	1 580 691 000
	01.137	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	11 475 000
	01.138	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	55 587 000
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>130 000 000</u>
	02.236	Dépenses des moyens des services par programme	7 315 000
	02.237	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	114 015 000
	02.238	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	8 670 000
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>6 565 000</u>
	03.336	Dépenses des interventions par programme	6 045 000
	03.338	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	520 000
TOTAL DU CHAPITRE 23 =			1 784 318 000
CHAPITRE 24: MINISTERE DES AFFAIRES SOCIALES			
01		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>181 764 000</u>
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	164 770 000
	01.137	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	994 000
	01.138	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	16 000 000
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>14 000 000</u>
	02.236	Dépenses des moyens des services par programme	7 000 000
	02.237	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	4 640 000
	02.238	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	2 360 000
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>1 192 003 000</u>
	03.336	Dépenses des interventions par programme	1 189 050 000
	03.337	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	2 313 000
	03.338	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	640 000
TOTAL DU CHAPITRE 24 =			1 387 767 000

(En Dinars)

Numéros des Parties	Numéros des Articles	DESIGNATION DES CHAPITRES, DES PARTIES ET DES ARTICLES	Montant des Crédits
CHAPITRE 25: MINISTERE DE L'EDUCATION			
01		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>5 093 905 000</u>
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	5 088 605 000
	01.138	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	5 300 000
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>113 749 000</u>
	02.236	Dépenses des moyens des services par programme	15 568 000
	02.237	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	96 842 000
	02.238	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	1 339 000
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>66 090 000</u>
	03.336	Dépenses des interventions par programme	12 502 000
	03.337	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	53 541 000
	03.338	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	47 000
TOTAL DU CHAPITRE 25 =			5 273 744 000
CHAPITRE 26: MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE			
01		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>1 162 958 000</u>
	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	1 115 077 000
	01.137	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	27 675 000
	01.138	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	17 786 000
	01.139	Rémunération du personnel exerçant à l'étranger par programme	2 420 000
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>88 024 000</u>
	02.236	Dépenses des moyens des services par programme	6 400 000
	02.237	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	77 307 000
	02.238	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	4 097 000
	02.239	Frais de fonctionnement des services à l'étranger par programme	220 000
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>244 902 000</u>
	03.336	Dépenses des interventions par programme	220 477 000
	03.337	Subventions aux établissements publics soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	23 765 000
	03.338	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	630 000
	03.339	Interventions des services à l'étranger par programme	30 000
TOTAL DU CHAPITRE 26 =			1 495 884 000

Numéros des Parties	Numéros des Articles	DESIGNATION DES CHAPITRES, DES PARTIES ET DES ARTICLES	Montant des Crédits
		CHAPITRE 27: MINISTERE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE ET DE L'EMPLOI	
		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>330 928 000</u>
01	01.136	Dépenses des rémunérations publiques par programme	14 723 000
	01.138	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations par programme	316 205 000
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>27 183 000</u>
	02.236	Dépenses des moyens des services par programme	3 421 000
	02.238	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics par programme	23 762 000
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>2 143 000</u>
	03.336	Dépenses des interventions par programme	360 000
	03.338	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention par programme	1 783 000
		TOTAL DU CHAPITRE 27 =	360 254 000
		CHAPITRE 28: LE CONSEIL SUPERIEUR DE LA MAGISTRATURE	
		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>2 500 000</u>
01	01.100	Rémunération des pouvoirs publics	1 620 000
	01.101	Rémunération du personnel permanent	630 000
	01.102	Rémunération du personnel non permanent	250 000
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>3 000 000</u>
	02.201	Dépenses de fonctionnement des services publics	3 000 000
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>300 000</u>
	03.302	Interventions dans le domaine social	30 000
	03.319	Interventions diverses	270 000
		TOTAL DU CHAPITRE 28 =	5 800 000
		CHAPITRE 29 : LE TRIBUNAL CONSTITUTIONNEL	
		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>1 652 000</u>
01	01.100	Rémunération des pouvoirs publics	1 012 000
	01.101	Rémunération du personnel permanent	340 000
	01.102	Rémunération du personnel non permanent	300 000
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>700 000</u>
	02.201	Dépenses de fonctionnement des services publics	700 000
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>30 000</u>
	03.302	Interventions dans le domaine social	15 000
	03.307	Contribution aux organismes internationaux	15 000
		TOTAL DU CHAPITRE 29 =	2 382 000

(En Dinars)

Numéros des Parties	Numéros des Articles	DESIGNATION DES CHAPITRES, DES PARTIES ET DES ARTICLES	Montant des Crédits
		CHAPITRE 30 : INSTANCE SUPERIEURE INDEPENDANTE POUR LES ELECTIONS	
01		<u>Rémunérations Publiques</u>	<u>11 600 000</u>
	01.125	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des rémunérations	11 600 000
02		<u>Moyens des Services</u>	<u>5 000 000</u>
	02.225	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses de fonctionnement et d'entretien des ouvrages publics	5 000 000
03		<u>Interventions Publiques</u>	<u>60 330 000</u>
	03.325	Subventions aux établissements publics non soumis au code de la comptabilité publique au titre des dépenses d'intervention	60 330 000
		TOTAL DU CHAPITRE 30 =	<u>76 930 000</u>
		CHAPITRE 31 : DEPENSES IMPREVUES ET NON REPARTIES	
04		<u>Dépenses de Gestion Imprévues</u>	<u>493 800 000</u>
	04.400	Dépenses imprévues et non réparties de gestion	493 800 000
		TOTAL DU CHAPITRE 31 =	<u>493 800 000</u>
		CHAPITRE 32 : DETTE PUBLIQUE	
05		<u>Intérêts de la Dette Publique</u>	<u>3 137 000 000</u>
	05.500	Intérêts de la dette intérieure	1 598 000 000
	05.501	Intérêts de la dette extérieure	1 539 000 000
		TOTAL DU CHAPITRE 32 =	<u>3 137 000 000</u>
		TOTAL GENERAL =	<u>28 212 800 000</u>